Le temps d'accueil de la crèche familiale



La crèche familiale est ouverte le matin à 7h00 et ferme à 18h30 maximum. C'est dans cette amplitude maximale que les assistantes maternelles travaillent.

Vous avez déterminé un temps d'accueil qui correspond à ce qui vous sera systématiquement facturé à partir de la signature du contrat, fait au cours du premier mois d'accueil de votre enfant.

Les heures du matin et du soir retenues pour la facturation, peuvent, pour diverses raisons ne pas correspondre aux heures réelles d'arrivée et de départ chez l'assistante maternelle.

Si le déroulement de votre journée est modifiée, et que votre enfant doit être accueilli plus tôt ou plus tard, le matin et/ou le soir, vous devez impérativement prévenir l'assistante maternelle.

C'est une démarche de courtoisie qui permet d'entretenir de bonnes relations avec l'assistante maternelle de votre enfant. Ainsi, elle pourra informer votre

enfant des changements qui le concernent, le rassurer et lui assurer une journée sereine.

A partir de 18h30, la crèche est fermée et les assistantes maternelles ont terminé leur journée de travail. Si pour des contraintes personnelles ou professionnelles, vous ne pouvez être arrivés pour 18h30, vous devez impérativement informer l'assistante maternelle qui avertira la Directrice de votre retard.

Ces situations doivent être exceptionnelles.